

Lundi 9 octobre 2023

TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES »

Exercice de sécurité civile du site Arkema Marseille Saint-Menet Déclenchement du Plan Opérateur Interne (POI)

mardi 10 octobre 2023



Aucune réaction n'est attendue de la part de la population

Le mardi 10 octobre en matinée, un exercice de sécurité civile sera organisé sur le site d'Arkema Marseille Saint-Menet (11^{ème}).

Au vu de ses activités et des produits stockés et utilisés, cet établissement est classé SEVESO II seuil haut. Pour garantir la sécurité des populations riveraines, cet établissement fait l'objet de plans d'urgence et des exercices sont régulièrement réalisés afin d'optimiser le dispositif de sécurité.

Le site d'Arkema activera son plan d'opération interne (POI), définissant l'organisation des secours dans le cadre d'un sinistre ne dépassant pas le périmètre de son site en lien étroit avec le bataillon de marins pompiers de Marseille.

En outre, deux établissements scolaires testeront leur PPMS (plan particulier de mise en sûreté) afin de permettre d'assurer la sécurité des élèves en appliquant les consignes générales.

Les objectifs de l'exercice :

- ✓ Tester l'alerte :
 - Le site d'Arkema Marseille Saint-Menet déclenchera sa sirène.
3 cycles d'un son continu de 30 secondes espacés d'intervalles de 5 secondes

- ✓ Tester la mise en sécurité de deux établissements scolaires situés à proximité de l'installation par le déclenchement de leurs plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Ces plans sont élaborés par chaque établissement scolaire en fonction de sa configuration et de ses spécificités. L'exercice permet d'entraîner le corps enseignant et les élèves à réagir face à tous types de risques.

Service de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





CONSIGNES A LA POPULATION

- Ne pas relayer de fausses rumeurs ou de fausses informations sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram).
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre, des services de secours et des autorités.
- Un message qui annonce le début de l'exercice sera publié mardi en début de matinée sur les réseaux sociaux, Twitter et Facebook de la préfecture ainsi qu'un message de fin d'exercice : <https://twitter.com/Prefet13> et <https://www.facebook.com/Prefet13>
Nous vous remercions de le relayer.

Si pour cet exercice aucune action n'est requise, voici les bons réflexes à adopter

AVANT : s'organiser et anticiper

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde,
- Disposer d'un poste de radio à piles,
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

PENDANT : se mettre à l'abri

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche,
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques,
- Écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre,
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle. Il peut y avoir risque d'explosion,
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident. Vous iriez au devant du danger,
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer,
- Ne pas téléphoner. Il faut libérer les lignes pour les secours.

APRÈS : respecter les consignes

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

**La journée "Tous résilients face aux risques"
vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent,
dans une logique d'exercices pratiques et avec pour objectif de contribuer à la
préparation de tous aux bons réflexes en cas de survenance d'une catastrophe.**

Service de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

